

## Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE NANTUA  
CANTON D'OYONNAX NORD

### COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 29 mars 2012, affiché le 5 avril 2012. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 23 mars 2012, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Marie-Rose GRANDET - Hélène JACQUET - Georges MARTINET (arrivé à 19 h 15) - Raymond MATHIEU - Jean-Louis PIVARD - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA - Thierry REBERE (arrivé à 19 h 35) - Françoise ROY
Etaient excusés	Frédéric GAILLARD a donné pouvoir à Marianne DUBARE
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Jean-Claude GAILLARD Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 17    Votants : 18

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 28 février 2012 n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

#### Compte rendu de décisions n°2

Marianne DUBARE rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre conformément à la délibération du conseil municipal n°54/2010 du 8 juin 2010, à savoir :

- Décision n° 2012-01 : conclusion d'un contrat d'entretien de la chaudière du foyer des anciens dont le montant annuel s'élève à 257.22 € TTC pour une durée d'une année.
- Décision n° 2012-02 : conclusion d'un contrat d'entretien des cloches de l'église, de l'horloge et des quatre cadrans dont le montant annuel s'élève à 165 € HT pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

#### Affectation des résultats budgets Chaufferie – Eau – Assainissement – Commune

Jean-Claude GAILLARD informe les élus que les résultats d'exécution des budgets peuvent faire l'objet d'un simple report dans chaque section. Toutefois, les résultats des sections de fonctionnement et d'exploitation doivent financer les besoins en investissement en cas de déficit. Sur proposition de la commission « finances » qui s'est réunie le 15 mars 2012, l'affectation des résultats se présentent ainsi :

Budgets	Résultats de fonctionnement et d'exploitation	Affectation des résultats en investissement sur 2011
Assainissement	95 871,53 €	50 000,00 €
Eau	60 032,61 €	40 000,00 €
Chaufferie	- 20 987,11 €	Report au compte 002
Commune	203 437,65 €	200 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'affecter** partiellement les résultats de fonctionnement et d'exploitation au compte 1068 tels que présentés ci-dessus.

#### Taux d'imposition 2012

Jean Claude GAILLARD donne lecture de l'étude sur l'imposition qui fait apparaître l'évolution de l'imposition depuis 2007, il précise également que les taux d'imposition sont les mêmes depuis 2002. Il rappelle les taux, à savoir :

➤	taxe d'habitation	8.75 %
➤	taxe foncière sur les propriétés bâties	10.01 %
➤	taxe foncière sur les propriétés non bâties	39.85 %

Il précise que le montant des bases est en augmentation pour 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de ne pas augmenter les taux pour 2012.

#### Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Jean Claude GAILLARD rappelle que le Conseil Municipal doit fixer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, par ailleurs, il précise qu'il a été décidé de fixer chaque année les cas d'exonération et les locaux concernés.

Le taux de 2011 s'élevait à 10.90 %, il précise que les bases sont en augmentation et que le produit attendu couvre les dépenses de ramassage des ordures. En conséquence, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de ne pas augmenter ce taux et **décide** l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans les cas suivants :

- ↳ le hameau d'Emondeau, Véra, et le lieu-dit "La Bergère" sont situés hors du périmètre de ramassage des ordures ménagères
- ↳ les locaux GAVAND situé au lieu-dit "La Roche" ne produisent pas d'ordures ménagères

#### Subventions aux associations

Jean-Claude GAILLARD donne lecture des propositions de subventions aux associations pour 2012 émises par la Commission des Finances du 15 mars 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le versement de ces subventions dont le tableau figure en annexe.

#### Participations financières du budget de la Commune aux budgets annexes

Jean Claude GAILLARD rappelle que le Conseil Municipal décidait chaque année le versement de participations aux budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement afin de pourvoir aux dépenses d'entretien des installations des réseaux en précisant que ces deux budgets ne peuvent supporter à eux seuls le remplacement des réseaux existants dont la vétusté est reconnue. Suite à la Commission des finances du 15 mars 2012, il propose de maintenir ces participations. Par ailleurs, il expose les difficultés rencontrées pour établir le budget « chaufferie » qui laisse apparaître un besoin de financement de 18 838,80 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** le versement de ces participations de fonctionnement aux budgets annexes comme suit : 40 000 € pour le budget « eau » ; 30 000 € pour le budget « assainissement » et 18 838,80 € pour le budget « chaufferie ».

#### Fonds de solidarité pour le logement

Jean Claude GAILLARD propose comme chaque année de participer au fonds de solidarité pour le logement, la cotisation s'élève à 0,30 € par habitant. Il précise que ce fonds constitue un moyen pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de participer au FSL à hauteur de 639 € correspondant à 0,30 € x 2 130 habitants.

#### Budgets primitifs 2012 – Chaufferie – Assainissement – Eau – Commune

Jean Claude GAILLARD présente les projets de budgets pour 2012 équilibrés en dépenses et recettes comme suit :

Budget	Investissement	Fonctionnement / Exploitation
Chaufferie	249 806,89 €	143 038,80 €
Assainissement	352 508,77 €	181 400,00 €
Eau	356 789,56 €	241 597,43 €
Commune	1 638 631,28 €	1 704 794,65 €

S'en suit un débat concernant l'investissement du budget de la commune. En effet, un élu propose de ne retenir que l'opération relative au centre technique et de retirer la réhabilitation de la maison des sociétés. Ces deux opérations s'élèvent approximativement à 500 000 € chacune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les budgets 2012 Chaufferie, Assainissement et Eau tels que proposés et **approuve avec 16 voix Pour, 1 abstention et 1 voix contre** le budget 2012 de la Commune.

#### Emprunts 2012

Jean-Claude GAILLARD revient sur le financement des investissements 2012 qui fait apparaître un besoin d'emprunts de 1 000 000 € pour le budget Commune, 120 000 € pour le budget Assainissement et 130 000 € pour le budget Eau. Il précise qu'une consultation a été lancée en amont, car les banques sont réticentes à prêter aux collectivités. Il propose

aux élus d'autoriser Madame le Maire à signer des contrats à hauteur de 1 M € pour la Commune et 250 000 € pour les budgets Eau et Assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide avec 17 voix Pour et 1 voix Contre** d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats à intervenir.

#### **Avenant à la convention avec la Préfecture de l'Ain pour la dématérialisation des actes budgétaires**

Par délibération n° 2012/18 du 28 février 2012, Le Conseil Municipal décidait de passer un avenant à la convention passée avec la Préfecture de l'Ain relative à la dématérialisation des actes budgétaires. Il s'avère que cette délibération n'est pas assez détaillée. En conséquence, Jean Claude GAILLARD donne lecture du nouveau projet de délibération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **confirme à l'unanimité** la télétransmission des actes budgétaires et **confirme** l'autorisation donnée à Madame le Maire pour la signature de l'avenant avec la Préfecture de l'Ain.

#### **Convention tripartite d'utilisation d'une fontaine de Vouais**

André PERRIN rappelle l'historique du droit d'eau attribué en 1912 à Monsieur PERRET Louis. Afin de clarifier et d'actualiser ce droit d'eau, il propose l'instauration d'une convention. Il donne lecture de celle-ci en précisant que les personnes concernées l'ont validée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** Madame le Maire à signer la convention.

#### **Jury d'assises**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 avril 2011, le Conseil Municipal est appelé à tirer au sort à partir des listes électorales une liste de six personnes qui permettra ensuite à la commission spéciale instituée au siège de la cour d'assises de constituer une liste annuelle définitive après un nouveau tirage au sort. Jacques FAVRE-BRUN fait procéder au tirage.

#### **Questions diverses**

- 1) Le prochain conseil municipal est prévu le 23 avril 2012 à 20 h.
- 2) Une réunion publique concernant les riverains du futur collecteur est prévue le 25 avril 2012 à 19 h 30 à la salle des fêtes de Dortan.
- 3) Une maison en carton a été déposée dans le hall de la mairie par Hélianthe afin d'informer le public sur les économies d'énergie, d'eau, etc.
- 4) La direction de la poste a suspendu sa décision concernant la fermeture des bureaux de poste de l'Ain ainsi que la réduction des heures d'ouvertures du bureau de poste de Dortan pour 2012. Madame le Maire et les élus restent vigilants.
- 5) Les communes de Condes et Chancia ont accepté de participer aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire qui représentent 2,94 € par repas, à la charge de la commune de Dortan.
- 6) Madame le Maire précise que les travaux de contournement provoquent actuellement un ralentissement de la circulation. La mise en circulation du rond point de Dortan aura lieu en juillet 2012.
- 7) L'ONAC (Office Nationale des Anciens Combattants) propose des actions pour sensibiliser les jeunes par le biais de journées d'échanges sur les événements de la deuxième guerre mondiale.
- 8) La fermeture d'une classe maternelle est confirmée pour la prochaine rentrée scolaire.

La séance est levée à 21 h.

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Claude GAILLARD

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.